



ASSEMBLEE GENERALE DU 20 JUIN 2022

RAPPORT DE GESTION 2021



Avenue Reine Astrid, 131
4900 SPA



Organes de gestion et de contrôle

Associés :

Ville de Spa
Ville de Verviers
Commune de Dison
Commune de Jalhay
Commune de Limbourg
Commune de Pepinster

Commune de Welkenraedt
Commune de Stoumont
Commune de Trois-Ponts
C.P.A.S. de Spa
C.P.A.S. de Limbourg
Fondation privée - Réseau Solidaris

Conseil d'Administration :

Sophie DELETTRE
Mélanie DEFAAZ
Didier GILKINET
Georges BEAUJEAN
Francis BAIRIN
Carine FAGNANT (fin de mandat en date du 21/12/2021)
Franck GAZZARD
Dimitri HOUSSA
Bernard JURION
Claude ORBAN
Gilberte PETIT
Raoul RADERMECKER
Nicolas TEFNIN
Tanguy WERA
Yvan YLIEFF

Présidente
Vice-Présidente jusqu'au 20/09/2021
Vice-Président depuis le 25/10/2021

Avec voix consultative :
Bernard RIBOURDOUILLE Directeur général

Comité de rémunération :

Sophie DELETTRE Présidente
Mélanie DEFAZ
Dimitri HOUSSA
Tanguy WERA
Yvan YLIEFF

Comité d'Audit :

Georges BEAUJEAN Président
Bernard JURION
Claude ORBAN

Commissaire :

SRL DGST & Partners, représentée par Monsieur M. LECOQ

RAPPORT DE GESTION 2021

Durant l'année 2021, la capacité d'hébergement de l'Intercommunale est restée inchangée, à savoir :

	lits MRS Purs	Lits MRS	Lits MR	Lits court séjour	Lits de convalescence	Logements Résidence- Services	Accueil de Jour	Total
Site « Heures Claires »	64	40	56	8	50	11	5	234
Site Léon d' Andrimont	31		63	10		6	5	115
Site Philippe Wathelet	44		31					75
Total	139	40	150	18	50	17	10	424

L'Intercommunale est active dans le secteur médico-social. Le premier rôle de l'Intercommunale est d'offrir au Public, plus particulièrement aux Personnes âgées, un hébergement de qualité à un coût raisonnable, mais également une qualité d'emploi aux membres du personnel.

Suite à l'évolution de l'index (augmentation de +/- 6%), en date du 1^{er} mars 2022, les prix journaliers d'hébergement en MR-MRS sont les suivants :

Centre d'Accueil "Les Heures Claires"	01/01/2021	01/03/2022
Chambre à 1 lit/WC/douche	45,44 €	48,33 €
Chambre à 2 lits/WC/douche	42,13 €	44,81 €
Chambre commune	38,85 €	41,32 €

Résidence "Léon d' Andrimont"	01/01/2021	01/03/2022
Chambre à 1 lit ancien bâtiment	45,02 €	47,87 €
Chambre à 2 lits ancien bâtiment	37,04 €	39,39 €
Chambre à 1 lit nouveau bâtiment	47,86 €	50,90 €
Chambre à 2 lits nouveau bâtiment	39,87 €	42,41 €

Résidence "Philippe Wathelet"	Tarif	Réduction*
Chambre individuelle	45,46 €	48,35 €
Chambre double	43,47 €	46,23 €

Pour rappel, début 2020, un salarié percevait une pension brute moyenne de 1.311,79 euros en tant qu'homme et de 1.024,81 euros en tant que femme.

Le travail réalisé par chaque membre du personnel, chaque jour, permet aux Résidents de bénéficier d'un encadrement de qualité, dans des établissements adaptés. L'accessibilité financière aux établissements d'accueil et d'hébergement des Personnes âgées devient un défi de société, au vu de l'évolution des prix du secteur de l'accueil et de l'hébergement des Personnes âgées. Par ailleurs, suite à la modification du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, l'année 2022 verra l'adaptation du prix d'hébergement en y incluant notamment les éléments suivants (report suite à la crise sanitaire) :

- L'accès à internet dans chaque chambre ;
- Le raccordement et l'abonnement à la télédistribution ainsi que la mise à disposition de la télévision ;
- Le raccordement téléphonique et le poste téléphonique en chambre pour chaque résident. Le résident ne supporte que le coût des communications.

Le secteur des Maisons de repos a fait l'objet de reportages médiatiques induisant une image presque uniquement négative dans l'esprit du Grand Public. Durant l'année 2021, l'Intercommunale a agi en matière de communication afin de faire (re)connaître ses Valeurs de Services Publics.

En juillet 2021, l'arrondissement de Verviers a vécu une catastrophe naturelle, suite aux pluies diluviennes. Bien que n'ayant pas subi d'inondation directe, nos sites de Spa et Limbourg ont été touchés par les conséquences de celles-ci.

Pour l'année 2021, le résultat de l'exercice de l'Intercommunale dégage un boni de 73 K€. Dans le cadre de la crise sanitaire, Le Gouvernement Wallon, au travers de l'AViQ, a continué d'aider le secteur des maisons de repos.

Durant l'année 2021, sont survenus les évènements suivants :

La crise sanitaire de la Covid-19.

Durant 2021, les principales difficultés liées à la crise sanitaire trouvent leur origine dans le comportement d'une minorité de Familles. Le dernier confinement complet de la Résidence « Les Heures Claires » à Spa provient de l'omission volontaire de déclarer un contact à haut risque, en se sachant « positif », dans le chef d'une Famille de Résidents en logement en Résidence-services.

La vaccination de nos Résidents a été réalisée très rapidement.

Spa : 1^{er} dose le 19 janvier - 2^{ème} dose le 09 février - 3^{ème} dose le 17 novembre

Limbourg : 1^{er} dose le 11 janvier - 2^{ème} dose le 04 février - 3^{ème} dose le 26 octobre

Stoumont : 1^{er} dose le 11 janvier - 2^{ème} dose le 04 février - 3^{ème} dose le 27 octobre

Le taux de vaccination de nos Résidents est le suivant :

	Dose 1	Dose 2	Dose 3
Spa	92,75%	89,29%	83,23%
Limbourg	96,05%	94,94%	84,95%
Stoumont	92,98%	93,10%	83,93%

La collaboration avec le corps médical, l'Ost et l'AViQ a été plus que très positive. La disponibilité de nos médecins coordinateurs a été (et l'est toujours) exemplaire.

Catastrophe climatique - Inondation

Bien qu'épargnés par une inondation directe, nos établissements de Spa et Limbourg ont été affectés par les conséquences des inondations.

La Résidence « Les Heures Claires » a été légèrement affectée par l'inondation de l'Avenue Reine Astrid. Toutefois, les services aux Résidents ont été prestés normalement. L'établissement a pu accueillir des personnes sinistrées.

La Résidence Léon d'Andrimont a été privée d'électricité durant la nuit du mardi 13 au mercredi 14 juillet. Un premier groupe électrogène de l'Armée d'une puissance de 12 KW, a permis de

réaliser les petits déjeuners. Le mercredi 14 en après-midi, l'électricité était rétablie pour tout l'établissement grâce à un groupe électrogène d'une puissance de 350 KW. Cela a permis d'accueillir les personnes malheureusement sinistrées.

Les cuisines de Spa et Limbourg ont réalisé et fourni des repas chauds pour la population sinistrée de Limbourg.

Construction de 83 logements en Résidence-Services sur les Communes de Spa et Limbourg

En sa séance du 28 septembre 2020, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer le marché sur base de l'analyse des offres des auteurs de projet.

Le montant de la commande s'élèverait à **17.885.059,55 € Hors TVA** ou **18.958.163,13 € TVA 6% comprise** se répartissant comme suit :

Pour le lot 1 avec variante obligatoire :

9.535.094,51 € HTVA - 1,5% = 9.392.068,09 € HTVA

Ou 9.955.592,18 € TVAC 6%

Pour le lot 2 :

8.673.253,41 € HTVA - 1,5% = 8.492.991,46 HTVA

OU 9.002.570,95 € TVAC 6%

Les deux chantiers ont débuté le 04 janvier 2021.

Malheureusement, les conséquences économiques de la crise sanitaire et de la situation en Europe de l'Est impactent de manière importante la révision de prix des constructions en cours.

Au moment de la rédaction du rapport de gestion, la révision des prix est la suivante :

TOTAL LOT 1 et LOT 2 CHANTIER PROBABLE	BASE	17.885.059,55
	DECOMPTE	317.823,97
	REVISION	2.337.284,69
Montant HTVA		20.540.168,21
TVA (6%)		1.232.410,09
TOTAL TVA Comprise		21.772.578,30

Le taux moyen de révision est de +/- 12,50%. Le taux de révision appliqué pour le mois de mars 2022 est de 19,43%. Dès lors, le taux moyen de révision risque d'augmenter.

Projet de construction de la nouvelle maison de repos à Stoumont

L'étude d'incidence a été réalisée. Les auteurs de projet intègrent les éléments de l'étude d'incidence dans le projet.

Délibération du CPAS de Spa

Le CPAS de la Ville de Spa a décidé unilatéralement d'arrêter la cession des points APE relatifs aux ETP des membres du personnel transférés à l'Intercommunale, lors du transfert de la gestion de la maison de repos du CPAS de Spa. Pour l'Intercommunale, l'impact en 2025 est une perte de 575.000 €. Il convient que les Associés prennent connaissance du chapitre « Risques et incertitudes »

Projet informatique - logiciel de gestion de maison de repos - système appel-personne

Le projet de réalisation de notre propre système d'appel-personne se poursuit. Celui-ci utilisera la technologie « Web ». Cette technologie permet au logiciel de fonctionner sur toutes les plateformes numériques (Pc tour - Pc portable - écran sensitif en chambre - smartphone - tablette).

Le système appel-personne sera déployé dans la construction des logements en Résidence-services sur le site de Spa et Limbourg.

Gestion des ressources humaines

Le bilan social de l'Intercommunale montre un nombre moyen de 215 équivalents temps plein (ETP) pour l'année 2021 (223,0 en 2020 - 219,1 en 2019 - 222,2 en 2018 - 219,9 en 2017 - 189,3 en 2016). La baisse est liée à la crise sanitaire.

Le nombre d'heures de formation suivies par les membres du personnel est de 223 heures pour 2021 (802 heures en 2020 - 2.545 heures en 2019 - 3.332 heures en 2018 - 1.863,17 heures en

2017 et 1.526,5 heures en 2016). La diminution est conséquente et uniquement liée à la crise sanitaire. L'Intercommunale a consacré aux formations, un montant de 7.175,21 € (29.240,84 € en 2020 - 51.585,52 € en 2019 - 102.825,83 € en 2018 - 64.882,12 € en 2017 - 50.635,43 € en 2016 - 34.202,82 € en 2015). Il s'agit des coûts externes et charges salariales internes.

Le taux d'absentéisme pour raison médicale avec salaire garanti a diminué à 2,74% en 2021 (4,03% en 2020 - 3,40% en 2019 - 3,03% en 2018 - 2,80% en 2017 - 2,89% en 2016). Ce taux est très satisfaisant par rapport au secteur d'activité. Le taux d'absentéisme global a également diminué durant l'année 2021, passant de 8,84% à 7,42%. Ceci est la conséquence de l'aboutissement de différents trajets de réintégration.

Le taux d'absentéisme pour raison médicale avec salaire garanti suit l'évolution suivante :

Année	Taux	Année	Taux
2012	2,82%	2017	2,80%
2013	2,97%	2018	3,03%
2014	3,06%	2019	3,40%
2015	2,87%	2020	4,03%
2016	2,89%	2021	2,74%

Pour les charges salariales, l'évolution suivante est constatée :

	2021	2020	2019	Variation	%
Rémunérations et avantages sociaux directs	8.638.039	8.885.143	8.296.566	-247.104	-3%
Cotisations patronales d'assurances sociales	1.813.315	1.929.016	1.813.057	-115.701	-6%
Autres Frais du personnel	411.163	457.011	366.111	-45.848	-10%
provisions sociales	137.031	-14.621	-60.780	151.652	-1037%
sst	10.999.549	11.256.550	10.414.954	-257.001	
Personnel mis à disposition par la province	389.563	414.264	466.111	-24.702	-6%
Subvention APE	-254.463	-239.971	-264.854	-14.492	6%
Subventions Maribel	-416.633	-386.208	-358.697	-30.425	8%
Autres subventions et récupérations	-159.109	-174.777	-145.046	15.668	-9%
Cout net du personnel	10.558.906	10.869.858	10.112.467	-310.953	-3%

Nous constatons une baisse de la masse salariale de l'ordre de 250.000 €, mais il ne faut pas perdre de vue l'augmentation des frais de personnel de plus de 840.000 € en 2020 en raison de l'octroi de la prime d'encouragement de 985€ octroyé à tout le personnel (270 personnes à la date de la clôture

de l'exercice). Notons également que le nombre moyen de travailleurs sur l'année 2021 (en termes d'équivalent temps plein) est en légère baisse pour se fixer à 215 ETP contre 223 ETP en 2020 et 219 en 2019.

Augmentation barémique et indexation de l'ordre de 2 % le 1^{er} octobre 2021.

	2021	2020	2019
Cout net du personnel	10.558.906	10.869.858	10.112.467
ETP	215	223	219
Cout par ETP	49.111	48.744	46.176

En matière d'octroi d'avantages financiers liés aux charges du personnel et non financés par le système de soins de santé (INAMI devenu AViQ) :

	Total 2013-2021	2021	2020	2019	2018	2017
Application des 101%	789.712,13 €	104.979,44 €	109.448,57 €	106.036,22 €	103.213,93 €	77.359,41 €
Surcoût Echelle B3	438.073,25 €	26.013,51 €	41.675,17 €	36.879,33 €	36.267,82 €	57.967,98 €
Surcoût Echelle D3	469.039,46 €	26.476,09 €	42.570,60 €	59.072,72 €	60.959,93 €	58.268,15 €
Surcoût nominations	871.887,59 €	100.448,16 €	138.074,90 €	131.230,28 €	123.553,00 €	136.993,09 €
Total	2.568.712,43 €	257.917,20 €	331.769,24 €	333.218,55 €	323.994,68 €	330.588,63 €

Commentaire sur le bilan :

Le bilan présente les caractéristiques essentielles suivantes :

- Les fonds propres clôturent à 16.205 K€ contre 16.298 K€ au 31/12/2020 (- 93 K€). Cette diminution est la conséquence de l'amortissement du subside en capital ainsi que du résultat légèrement positif de 2021. Les fonds propres équivalent à 48 % du pied de bilan (49% en 2020). le ratio de solvabilité demeure conséquent (> 33%) et est à mettre en relation avec l'importante capitalisation de l'Intercommunale.
- Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles de l'intercommunale clôturent à 6.155 K€ contre 9.662 K€ (- 3.507 K€) au terme de l'exercice précédent. L'Intercommunale dégage une trésorerie nette positive d'environ 5.000.000 € (6.155 K valeurs disponibles - 1.180 K€ dettes financières court terme) soit une diminution d'environ 3.500.000 € par rapport à 2020. Cette diminution de la trésorerie est expliquée par l'utilisation des liquidités notamment pour les nouvelles constructions.
- Une provision a été constituée à hauteur de 114.111,52 € pour revalorisation des échelles barémiques, dans l'attente de la décision au niveau du Conseil d'Etat.

Commentaires sur le résultat

Le résultat de l'exercice 2021, en boni pour un montant de 73.220 € (mali de 269.636,05 € en 2020), hors prélèvement sur la réserve constituée antérieurement pour charge d'emprunt, est principalement la conséquence des éléments suivant :

- 1) Les conséquences de la crise sanitaire sur le taux d'occupation des établissements ;
- 2) Le souhait du maintien des emplois à durée indéterminée pour les Membres du personnel.
- 3) Les compléments d'intervention de l'AViQ en 2021 suite à la sous-occupation en 2020 ;

SPA	2021	2020	Nb de lits
MR	99,41%	68,07%	104
MRS	84,39%	96,10%	56
CS	65,73%	42,21%	8
Convalescence	62,65%	43,35%	50
Total	85,88%	74,82%	218
Limbourg	2021	2020	Nb de lits
MR	98,75%	77,68%	31
MRS	86,84%	100,00%	63
CS	64,52%	28,88%	10
Total	88,24%	79,64%	104
Borgoumont	2021	2020	Nb de lits
MR	46,31%	64,78%	31
MRS	100,00%	100,00%	44
Total	77,81%	85,44%	75
CAHC	2021	2020	Nb de lits
SPA	85,88%	74,82%	218
Limbourg	88,24%	79,64%	104
Borgoumont	77,81%	85,44%	75
Total	84,98%	78,09%	397

	SPA	LIM	BOR	TOTAL
Lits MR/MRS	168	104	75	347
Journées INAMI	50.491	29.983	21.157	101.631
Taux Inami	82,34%	78,99%	77,29%	80,24%

Log. Résidence-Services	SPA 11	LIMBOURG 5
Nbr Mois facturés	129	56
Taux d'occupation	97,73%	93,33%

La crise sanitaire de la Covid-19 a, humainement, très durement impacté le secteur des maisons de repos. Le vécu des Résidents, Familles et Membres du personnel a été excessivement douloureux. A ce jour, les taux d'occupations des trois sites ne sont pas optimums.

L'accueil de personnes sinistrées par les inondations, pour lesquelles le conseil d'administration a décidé l'application d'une aide d'urgence (abandon des frais d'hébergement pour une durée de 15 jours et réduction des frais d'hébergement à 20€/ jour pour une durée de 2,5 mois), explique le fait que le taux d'occupation moyen augmente, sans se répercuter sur les produits de manière aussi significative.

Au vu du rapport d'analyse financière réalisé par le Commissaire-réviseur, la situation financière de l'intercommunale au 31/12/2021 peut être qualifiée de saine. Toutefois, il convient de rester prudent sur les points relevés par le Commissaire - Réviseur, au travers de son rapport financier.

En matière de gestion du personnel, il convient de rappeler que l'Intercommunale joue un rôle social majeur dans la crise sanitaire, en maintenant l'ensemble des contrats à durée indéterminée. Deux objectifs poursuivis par le Conseil d'administration :

- Maintenir l'emploi de ses Membres du personnel ;
- En maintenant le pouvoir d'achat de ses Membres du personnel, cela permet de soutenir indirectement l'économie locale.

Pour l'avenir de l'Intercommunale, il convient de prendre pleinement connaissance du chapitre « Risques et incertitudes » suite, notamment, à la délibération unilatérale du CPAS de la Ville de Spa.

Le Conseil d'Administration.

Comptes de résultat 2021

1. CHARGES	Spa	Limbourg	Borgoumont	Consolidé 2021
-				
<u>1.1. Fournitures</u>				
601 Produits et Matériel Médicaux	125.513,11	16.236,80	10.349,38	152.099,29
602 Fournitures Diverses	1.887,58			1.887,58
603 Produits et Fournitures Entretien	73.868,22	20.623,87	12.773,45	107.265,54
604 Denrées et Fournitures Cuisine.	408.096,11	202.003,28	237.237,07	733.214,63
605 Linge / Literie	69.955,45	33.548,59	32.618,31	136.122,35
Total Fournitures	679.320,47	272.412,54	292.978,21	1.130.589,39
<u>1.2. Services</u>				
610 Locations et Charges Locatives	25.540,84	5.272,37	12.526,23	43.339,44
611 Entretien et Réparations	300.620,78	144.861,94	125.340,71	570.823,43
612 Fournitures Faites à l'Entreprise	375.193,47	153.211,64	96.404,53	624.809,64
613 Services Extérieurs - Rétributions de Tiers	80.196,72	35.454,20	52.039,82	167.690,74
614 Assurances non relatives au Personnel	36.536,38	7.898,44	9.569,18	54.004,00
615 Frais Généraux Divers	21.887,94	10.436,40	7.851,15	40.175,49
616 Transports par Tiers	50.202,89	23.702,48	15.523,94	89.429,31
617 Intérimaires et Personnes Mises à Disposition.		234.009,13	558.319,13	389.562,55
618 Rémun Administrateurs - Hono. Coordinateur	35.919,42	16.382,22	16.532,24	68.833,88
619 Débours Refacturés (Commissions Médecins déduites)	106.659,12	28.456,64	28.423,44	163.539,20
Total Services	1.032.757,56	659.685,46	922.530,37	2.212.207,68
<u>1.3. Charges salariales</u>				
620 Rémunérations brutes	5.201.636,26	2.034.923,23	1.401.479,51	8.638.039,00
621 Charges patronales	1.012.507,02	429.360,92	371.447,46	1.813.315,40
623 Autres frais personnel	303.799,35	153.790,14	90.604,81	548.194,30
624 Frais Maladies Professionnelles (voir 743)				
Total Charges salariales	6.517.942,63	2.618.074,29	1.863.531,78	10.999.548,70
<u>1.4. Amortissements</u>				
630 Amortissements	564.902,97	384.840,13	46.672,92	996.416,02
634 Réd. valeur s/créances	107.055,61			107.055,61
Total Amort. Réd. Val. Prv.	671.958,58	384.840,13	46.672,92	1.103.471,63
<u>1.5. Autres charges</u>				
640-642 Charges fiscales+ Autres Charges	4.941,65	3.315,41	21.125,38	29.382,44
643 Charges diverses	1.204,61			1.204,61
Total Autres charges	6.146,26	3.315,41	21.125,38	30.587,05
<u>1.6. Charges Financières</u>				
650 à 657 Charges financ.	116.076,03	121.543,14	257,48	237.876,65
Total Charges financières	116.076,03	121.543,14	257,48	237.876,65
TOTAL CHARGES	9.024.201,53	4.059.870,97	3.147.096,14	15.714.281,10

2. PRODUITS	Spa	Limbourg	Borgoumont	Consolidé 2021
<i>2.1. Chiffre d'affaires</i>				
700 Prix hébergement MR/MRS	2.198.520,92	1.353.077,66	918.456,34	4.470.054,92
700 Prix hébergement CONVA Résidents	589.890,50			589.890,50
700 Prix hébergement CONVA Mutuelles				
700 Prix hébergement alternatif	15.462,92	26.740,00		42.202,92
700 Loyers Résidences Services	125.511,28	49.634,44		175.145,72
702 Soins Infirmiers Convalescence	83.922,59			83.922,59
703 Forfaits INAMI	3.517.030,47	1.674.103,12	1.498.827,59	6.689.961,18
703 Inami 3ème volet	384.019,63	182.284,86	118.665,06	684.969,55
703 Aménag fin de carrière	178.318,93	51.836,36	58.765,27	288.920,56
703 Accord social santé 2013				
704 Produits Accessoires	61.071,91	14.069,32	7.614,49	82.755,72
709 Débours Refacturés	114.544,07	31.517,34	29.942,14	176.003,55
Total chiffre d'affaires	7.268.293,22	3.383.263,10	2.632.270,89	13.283.827,21
<i>2.2. Autres recettes</i>				
743 -746 Récupérations diverses	1.654.056,29	547.559,09	522.973,04	2.207.700,88
744-747 Produits divers	96.613,54	14.334,31	13.317,06	124.264,91
751-752-754-756 Produits financiers.	705,14			705,14
753 Amortissements subsides	23.204,75	142.701,75		165.906,50
Total autres recettes	1.774.579,72	704.595,15	536.290,10	2.498.577,43
TOTAL PRODUITS	9.042.872,94	4.087.858,25	3.168.560,99	15.782.404,64
Résultat Courant (2-1)	18.671,41	27.987,28	21.464,85	68.123,54
670 Précompte Mobilier	4.403,70			4.403,70
663 Moins Values				
668 Charges Ex. Ant.				
Charges exceptionnelles	4.403,70			4.403,70
769 Reprise prov				
768 Produits Ex. Antér.	9.500,00			9.500,00
771 Impôts année antérieure				
Produits exceptionnels	9.500,00			9.500,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	23.767,71	27.987,28	21.464,85	73.219,84
Prélèvement sur les réserves (Intérêts)		25.044,97		25.044,97
RESULTAT APRES PRELEV/RESERVES	23.767,71	53.032,25	21.464,85	98.264,81
Intérêts pris en charge pour les résidences services	84.836,09	95.704,64		180.540,73
Résultat après prélèvement sur les réserves sans l'impact des intérêts pris en charges pour les RS	108.603,80	148.736,89	21.464,85	278.805,54

Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes mentionnées dans le rapport de gestion les années précédentes sont toujours d'actualité. Dans l'immédiat, il est essentiel de mener à bien les projets de construction de logements en Résidence-services.

Il convient de rappeler que le Conseil d'administration a pris les décisions les plus favorables en matière de gestion du personnel.

Pour rappel, l'Intercommunale ne distribue pas de dividendes aux Associés. Jusqu'au 31 décembre 2021, le bénéfice reporté et les réserves ont été utilisés afin de financer les nouveaux investissements et le matériel. Cela a permis d'améliorer la qualité de l'hébergement en essayant de maintenir un prix le plus accessible possible. Jusqu'à présent, les Associés n'ont jamais souhaité intervenir dans un éventuel déficit reporté de l'Intercommunale.

A titre d'incertitude subsiste également le doute quant au financement INAMI (AViQ depuis le 1^{er} janvier 2019) dit « 3^{ème} volet » et l'application ou non du coefficient réducteur et ce, d'année en année.

Le risque relatif à la 6^{ème} réforme de l'Etat est toujours d'actualité, à savoir : « La 6^{ème} réforme de l'Etat a communautarisé le secteur. Le transfert vers les entités fédérées se fait sous la forme d'une enveloppe financière globale et équivaut, pour le secteur, à 90% des moyens initiaux. Le secteur est également dans l'attente d'une nouvelle méthodologie de financement des soins, de la dépendance dans les établissements.

En matière de risques et incertitudes, le service de convalescence du site « Heures claires » a un déficit structurel de financement des soins.

Risques liés à la situation relative au Covid-19 :

Au mois de mars 2020, l'Intercommunale a subi la crise « Covid-19 ». En matière de gestion, les conséquences sont toujours d'actualité. Le taux d'occupation n'est pas revenu à un taux optimal. De

plus, l'évolution socio-économique rend financièrement moins accessibles nos établissements et ce, malgré une campagne de communication positive en cours.

Risques liés à la révision du prix des constructions en cours

Le taux de révision du prix des constructions pour le mois de mars 2022 est de 19,43%. Ceci risque de rendre nécessaire un financement complémentaire pour finaliser les constructions des logements en Résidence-services sur les sites de Spa et Limbourg.

Risque lié à L'augmentation des prix

Vu le taux d'inflation, le délai de quelques mois entre l'augmentation des prix des matières premières et énergies et la répercussion sur l'index risque d'amoinrir le résultat.

Risque lié à la délibération unilatérale dans le chef du CPAS de la Ville de Spa, relative à la fin de cession de points APE :

Éléments informatifs préliminaires sur l'Intercommunale

	2005	2021	Evolution	Evolution % / 2005
BILAN				
Actif immobilisé	7.925.000,00 €	22.421.692,52 €	14.496.692,52 €	183%
Terrain et construction	4.532.000,00 €	14.628.299,61 €	10.096.299,61 €	223%
Capitaux propres	7.557.000,00 €	16.205.121,62 €	8.648.121,62 €	114%
Bénéfice reporté	785.000,00 €	1.399.552,95 €	614.552,95 €	78%
Réserves	44.000,00 €	170.767,14 €	126.767,14 €	288%
Provisions	- €	364.111,52 €	364.111,52 €	
Subsides obtenus	74.000,00 €	5.542.491,75 €	5.468.491,75 €	7390%

Dettes	3.176.000,00 €	17.273.744,77 €	14.097.744,77 €	444%
Total bilan	10.733.000,00 €	33.842.977,91 €	23.109.977,91 €	215%

COMPTES RESULTAT

Chiffre d'affaire	4.590.000,00 €	15.615.793,00 €	11.025.793,00 €	240%
Rémunérations	3.042.000,00 €	10.999.548,70 €	7.957.548,70 €	262%

BILAN SOCIAL

ETP	81,4	215	133,6	164%
-----	------	-----	-------	------

Détail des subsides obtenus pour la période 2006 - 2021

Montants obtenus de subsides	5.542.491,75 €
<u>Spa</u>	773.491,75 €
UREBA - isolation	184.491,75 €
Cuisine	589.000,00 €
<u>Limbourg</u>	4.769.000,00 €
Construction Maison de repos	4.501.725,00 €
Construction Résidence-services	255.000,00 €
Mobilier locaux communs	12.275,00 €

Ce détail ne tient pas compte du montant réservé de 6.000.000,00 € pour la Résidence Philippe Wathelet.

au 01/01/2006	lits MRS Purs	Lits MRS	Lits MR	Lits court séjour	Lits de conva	Logements Résidence- Services	Accueil de Jour	Total
Site « Heures Claires »	64	0	45	0	71	0	0	180
Total	64	0	45	0	71	0	0	180

2023 après ouverture R-S	lits MRS Purs	Lits MRS	Lits MR	Lits court séjour	Lits de conva	Logements Résidence- Services	Accueil de Jour	Total
Site « Heures Claires »	64	40	56	8	50	50	5	273
Site Léon d'Andrimont	31		63	10		50	5	159
Site Philippe Wathelet	44		31					75
Total	139	40	150	18	50	100	10	507

Evolution par type d'accueil de la Personne Agée	lits MRS Purs	Lits MRS	Lits MR	Lits court séjour	Lits de conva	Logements Résidence- Services	Accueil de Jour	Total
Site « Heures Claires »	0	40	11	8	-21	50	5	93
Site Léon d'Andrimont	31		63	10		50	5	159
Site Philippe Wathelet	44		31					75
Total	75	40	105	18	-21	100	10	327

Les éléments informatifs préliminaires démontrent que le Conseil d'administration a géré l'Intercommunale avec rigueur et dans le respect des engagements pris autant envers les Associés que les Résidents, Familles et Membres du personnel.

Chronologie des faits :

- En date du 29 septembre 2021, Le CPAS de Spa a pris connaissance du courrier du Forem relatif aux cessions de points APE ;
- En date du 22 novembre, le CPAS de Spa souhaite informer l'Intercommunale, des délibérations proposées à la séance du 23 novembre du Conseil de l'Action sociale relatif à la fin de la cession de points APE ;
- Le 01 mars 2022, Le Réviseur de l'Intercommunale a adressé un courrier au Conseil d'administration ;
- Le 21 mars, lors de la séance du Conseil d'administration, les Administrateurs de l'Intercommunale ont pris connaissance de la simulation financière de l'Intercommunale. Cette simulation montre que, malgré une augmentation de 5 € par jour, en plus de l'indexation, le bénéfice reporté de l'Intercommunale sera entièrement épuisé à partir de 2025. Les Associés seraient appelés à recapitaliser l'Intercommunale ou à intervenir dans le déficit structurel.
- Sur base du document du Forem, adressé à l'Intercommunale, la perte de financement est de 575.000 € sur base annuelle.

Au moment de la rédaction du Rapport de gestion, le Conseil d'Administration maintient les règles de principe comptable de continuité.

Évènements post-clôture : Néant

Activités en matière de recherche et de développement : Néant

Existence de succursales de la Société : Oui - Trois sites - Spa - Limbourg -Stoumont.

Développement de l'Intercommunale

Les travaux de construction de 83 logements en Résidence-Services ont débuté en janvier 2021. La mise en activité est prévue pour le second semestre 2022 pour le site de Limbourg et le premier trimestre 2023 pour le site de Spa.

L'avant-projet relatif à la construction de la nouvelle maison de repos sur la Commune de Stoumont a fait l'objet d'un accord de principe en date du 23 mai 2021. L'étude d'incidence a été réalisée et les auteurs de projet intègrent les éléments de l'étude d'incidence dans le projet.

Nonobstant la délibération unilatérale du CPAS de la Ville de Spa en matière de cession de points APE, pour autant que le taux d'occupation des établissements puisse s'améliorer, la structure interne et la structure financière de l'Intercommunale permettent d'envisager, de manière raisonnable, son développement au travers des projets de construction suivants :

- 39 logements en Résidence-services sur le site de Spa ;
- 44 logements en Résidence-services sur le site de Limbourg ;
- Maison de repos d'une capacité de 105 lits, 45 logements en Résidence-services, 5 places d'accueil de jour, pour remplacer l'actuelle maison de repos Philippe Wathelet, sur la Commune de Stoumont ;

En matière d'immobilisations corporelles, le transfert de la gestion, à l'Intercommunale, d'un établissement géré par un CPAS pourrait se faire de la manière suivante :

- Augmentation de capital de l'Intercommunale par apport en nature des lits MR et/ou MRS dans l'Intercommunale ;
- Maintien de la propriété du bien immobilier au sein du CPAS afin de diminuer les charges d'amortissement pour l'Intercommunale ;
- Paiement d'un loyer au CPAS, équivalent au remboursement du montant à financer « hors subsides », afin que l'opération immobilière soit nulle pour le CPAS concerné. La construction et la situation financière de l'établissement sont deux éléments à négocier distinctement.

L'Intercommunale se doit d'anticiper sur les besoins en matière d'hébergement des personnes âgées pour les années à venir. Outre la perception du Grand-Public, à l'égard du secteur, la difficulté de financement des soins en maisons de repos - maisons de repos et de soins par la Région wallonne constitue une préoccupation majeure. Il est raisonnable d'envisager que l'hébergement des personnes âgées autonomes se ferait au travers de structures ne « bénéficiant » pas du financement des soins tel que prévu à ce jour en maison de repos - maison de repos et de soins. Dès lors, le développement de logements en Résidence-services permet d'anticiper les besoins en matière d'hébergement futur et d'éviter que les MRPA-MRS ne deviennent des unités d'accueil de personnes à forte dépendance uniquement, en favorisant la mixité. Cet objectif est en cours au travers des projets de construction de logements en Résidence-services sur les sites de Spa (39 logements en RS), Limbourg (44 logements en RS).

Une réflexion humaine sur la crise liée au virus de la Covid-19 doit également être réalisée, aussi bien par les Autorités publiques que par les établissements d'accueil et d'hébergement des Personnes âgées. Cette réflexion se fait notamment au travers de l'intégration du projet Tubbe dans nos établissements.

LISTE DES ADJUDICATAIRES

En 2021, les marchés publics suivants ont été réalisés :

- « Attribution de marché pour l'acquisition d'unité centrale pour le passage à la télévision numérique sans décodeur (2 sites) et téléviseurs avec carte CI+ de décryptage (1 site) »

Marché public de fourniture

Procédure négociée sans publication préalable

- ➔ Par délibération du Conseil d'administration du 26 avril 2021, le marché est attribué à la société Ac-It pour un montant de 154.477,60 € T.V.A. comprise.

- « Attribution de marché pour le lavage des vitres de l'Intercommunale du CAHC »

Marché public de service

Procédure négociée sans publication préalable

- ➔ Par délibération du Conseil d'administration du 26 avril 2021, le marché est attribué à la société Gestanet pour un montant de 17.449,41 € T.V.A. comprise.

- « Attribution de marché de communication »

Marché public de service

Procédure négociée sans publication préalable

- ➔ Par délibération du Conseil d'administration du 26 avril 2021, le marché est attribué à la société Pixel Prod SC SCRL pour un montant de 10.327,35 € T.V.A. comprise.

- « Attribution de marché pour un emprunt de 11.500.000,00€ pour la construction de logements en Résidence-services »

Marché public de service

Procédure négociée sans publication préalable

- ➔ Par délibération du Conseil d'administration du 26 juillet 2021, le marché est attribué à la société Belfius Banque et Assurance l'emprunt pour la construction de logements en Résidence-services d'un montant de 11.500.000,00€.

- « Attribution de marché pour la fourniture d'écran et de supports muraux »

Marché public de fourniture

Procédure négociée sans publication préalable

- ➔ Par délibération du Conseil d'administration du 26 juillet 2021, le marché est attribué à la société GROUPE 3 SAT pour un montant de 144.002,46 € T.V.A. comprise.

- « Attribution de marché pour la fourniture et installation d'une solution d'accès wifi professionnelle pour l'ensemble des résidents (3 sites) »

Marché public de fourniture

Procédure négociée sans publication préalable

- ➔ Par délibération du Conseil d'administration du 20 septembre 2021, le marché est attribué à la société Ac-It pour un montant de 108.672,52 T.V.A. comprise.

- « Attribution de marché relatif au remplacement des copieurs »

Marché public de fourniture

Procédure négociée sans publication préalable

- ➔ Par la délibération de l'Assemblée générale du 21 décembre 2021, le marché est attribué à la société DS Wallonie pour un montant de 2.291,20 € T.V.A. comprise.

Conclusions

Le résultat de l'exercice, en bonni de 73.219,84 € (en mali de 269.636,05 € en 2020) démontre que l'équilibre financier de l'Intercommunale est important à maintenir pour l'avenir. De plus, sans l'aide financière du Gouvernement Wallon, au travers de l'AViQ, accordée au secteur pour surmonter la crise sanitaire, c'est la viabilité de l'Intercommunale qui serait mise en sursis.

Le maintien de l'équilibre financier à long terme, en intégrant les constructions à venir, constitue un objectif indispensable afin de préserver l'Intercommunale, pour autant que chaque associé respecte ses engagements. A ce jour, la délibération unilatérale du CPAS de la Ville de Spa met en péril la continuité de l'Intercommunale. De plus, choisir d'augmenter le prix d'hébergement pour les sites de Spa et Stoumont, disposant de chambres d'une superficie réduite et sans salle de bain moderne, fera diminuer le taux d'occupation, induisant une spirale négative.

A cette fin, pour améliorer le taux d'occupation, il convient de communiquer de manière positive afin de rendre confiance dans le secteur public des Maisons de repos.

Les projets de construction sont les suivants :

- Site de Spa - 39 logements en Résidence-services ;
- Site de Limbourg - 44 logements en Résidence-services ;
- Commune de Stoumont - MR-MRS de 105 lits - 45 logements en Résidence-services - 5 place en accueil de jour ;

Au vu de l'évolution des normes d'agrément, il convient de réfléchir à la rénovation du site de Spa. En intégrant la notion de chambres plus spacieuses et de sanitaires plus accessibles.

Au vu de la situation actuelle de l'Intercommunale et de ses projets de construction, il convient d'avoir une attention particulière aux conséquences relatives à la crise « Covid-19 » et à l'évolution du cash-flow dans les années à venir.

Le Conseil d'administration poursuivra le développement du projet d'autonomie informatique pour la gestion d'une maison de repos.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale l'écriture d'affectation suivante :

Bénéfice reporté Ex. précédent	1.304.949,13 €	
Résultat de la période	73.219,84 €	
Prélèvement sur les réserves disponibles	25.044,97 €	
Dotations à la Réserve légale		3.660,99 €
Bénéfice à reporter		1.399.552,95 €

Au 31 décembre 2021, après affectation du résultat 2021 et adaptation des réserves pour charges d'emprunt, les montants sont les suivants :

Réserve légale	147.856,57 €
Réserve charge d'emprunt Limbourg	22.910,57 €
Bénéfice reporté	1.399.552,95 €

Le montant de réserve pour charge d'emprunt permet de compenser les charges d'intérêts pour l'emprunt réalisé pour les travaux d'extension de la Résidence Léon d'Andrimont.

Sous réserve des Risques et incertitudes mentionnés, le montant des réserves et du bénéfice reporté, à savoir 1.570.320,09 € (1.497.100,25 € en 2020 - 1.766.736,30 € en 2019), devrait permettre de pouvoir surmonter la crise sanitaire et socio-économique, et ce, jusqu'à ce que la confiance du Grand Public soit restaurée. Il convient de faire aboutir les projets de construction des logements en Résidence-services sur les sites de Spa et Limbourg

Le Conseil d'Administration.

Annexes 4 : Le rapport du Comité de rémunération - le bilan social - Rapport absentéisme 2021 - Rapport formation 2021

Rapport du Comité de rémunération

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0255.471.868
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	Intercommunale du Centre d'Accueil « Les Heures Claires »
Période de reporting	2021

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	13
Bureau exécutif	0
Comité de rémunération	1

Comité d'Audit³	3
Comité de secteur #1⁴	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur #...	Néant
...	Néant

Membres du Conseil d'administration – comité d'audit

Fonction⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute⁷	Détail de la rémunération et des avantages⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président	DELETTRE Sophie	1500 €	Jetons de prés.	néant	néant	92,31%
Vice-président	DEFAAZ Mélanie	1500 €	Jetons de prés.	néant	néant	92,31%
Vice-Président	GILKINET Didier	1375 €	Jetons de prés.	néant	néant	84,62%
Administrateurs	BAIRIN Francis	0 €	Jetons de prés.	néant	néant	0,00%
Administrateurs	BEAUJEAN Georges	1500 €	Jetons de prés.	néant	néant	92,31%
Comité Audit	BEAUJEAN Georges	375 €	Jetons de prés.	néant	néant	100,00%
Administrateurs	FAGNANT Carinne	1250 €	Jetons de prés.	néant	néant	76.92%
Administrateurs	GAZZARD Franck	1250 €	Jetons de prés.	néant	néant	76.92%
Administrateurs	HOUSSA Dimitri	1250 €	Jetons de prés.	néant	néant	76.92%
Administrateurs	JURION Bernard	1500 €	Jetons de prés.	néant	néant	100,00%

³ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité d'audit

⁴ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité de secteur

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

Comité Audit	JURION Bernard	250 €	Jetons de prés.	néant	néant	66,66%
Administrateurs	ORBAN Claude	1500 €	Jetons de prés.	néant	néant	100,00%
Comité Audit	ORBAN Claude	375 €	Jetons de prés.	néant	néant	100,00%
Administrateurs	PETIT Gilberte	1250 €	Jetons de prés.	néant	néant	76,92%
Administrateurs	RADERMECKER Raoul	0 €	Jetons de prés.	néant	néant	0,00%
Administrateurs	TEFNIN Nicolas	1125 €	Jetons de prés.	néant	néant	69,23%
Administrateurs	WERA Tanguy	1375 €	Jetons de prés.	néant	néant	84,62%
Administrateurs	YLIEFF Yvan	1500 €	Jetons de prés.	néant	néant	100,00%
Total général	x	19.000 €	x	x	x	x

NB : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.

Titulaires de fonction de direction

Fonction⁹	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute¹¹	Détail de la rémunération annuelle brute¹²	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local – Directeur général	RIBOURDOUILLE Bernard	99.891,24 €	Rem Brut : 92.127,21 € Avantage nature : 7.764,03 €	Association des gestionnaires publics de Maisons de repos de la province de Liège – Administrateur – Trésorié – Rémunération : 0,00 € Santhéa – Administrateur – Rémunération : 0,00 €

⁹ Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que le staff de direction de cette dernière.

¹¹ Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluables en argent.

¹² Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

Directeur ...	x	x	x	x
Sous-directeur	x	x	x	x
Autre ...	x	x	x	x
Total rémunérations	x	x	x	x

Commentaires éventuels

--

CS1				1	EUR	
NAT.	Date de la réception par la BNB	N°	Page	U	D	CS1/1.

BILAN SOCIAL établi selon le MODELE COMPLET
MENTION DES MONTANTS EN UNITES D'EUROS

Dénomination: Centre d'Accueil - Les Heures Claires.....
.....
Forme juridique : SCRL.....
Adresse : Avenue Reine Astrid..... N° : 131..... Bte :
Code postal : 4900..... Commune : SPA.....
Numéro d'entreprise¹ : BE255471868.....
Description de l'activité principale de l'entreprise :
.....

Bilan social relatif à l'exercice comptable qui couvre la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Responsable de l'entreprise à contacter

Nom : Ribourdouille.....
Téléphone : 087/77.41.61..... Téléfax : 087/77.54.87.....
Adresse e-mail : b.ribourdouille@cahc.be.....

Signature pour l'entreprise :

¹ Ou numéro d'inscription auprès de la Centrale des Bilans. Ce numéro doit être repris dans le coin supérieur gauche de chaque page dans la case réservée à cet effet.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

999 - - - - -

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	93,6	17,8	75,8
Temps partiel	1002	188,5	16,6	171,9
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	214,8	28,4	186,4

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein	1011	124599,3	27722,9	96876,4
Temps partiel	1012	168492,2	16230,1	152262,1
Total	1013	293091,5	43953,0	249138,5

Frais de personnel

Temps plein	1021	5132726,3	1067235,1	4065491,2
Temps partiel	1022	5319130,8	446048,4	4873082,4
Total	1023	10451857,1	1513283,5	8938573,6

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	1033			
--	------	--	--	--

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	223,0	26,8	196,0
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	301907,4	41201,7	260705,7
Frais de personnel	1023	11158468,1	1471919,3	9686548,8
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	92,0	188,0	203,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	86,0	146,0	176,1
Contrat à durée déterminée	111	5,0	30,0	21,2
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	1,0	12,0	6,5
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	18,0	17,0	27,7
de niveau primaire	1200	2,0	3,0	3,5
de niveau secondaire	1201	10,0	9,0	15,6
de niveau supérieur non universitaire	1202	6,0	4,0	8,1
de niveau universitaire	1203		1,0	0,5
Femmes	121	74,0	171,0	176,1
de niveau primaire	1210	1,0	15,0	9,4
de niveau secondaire	1211	33,0	120,0	103,6
de niveau supérieur non universitaire	1212	35,0	33,0	56,5
de niveau universitaire	1213	5,0	3,0	6,6
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	2,0		2,0
Employés	134	73,0	128,0	151,5
Ouvriers	132	16,0	59,0	48,8
Autres	133	1,0	1,0	1,5

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour l'entreprise	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES			
Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice ...			
205	50,0	82,0	101,3
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	4,0	13,0	13,2
Contrat à durée déterminée	45,0	64,0	84,6
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement	1,0	5,0	3,5

SORTIES			
Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice			
305	49,0	72,0	92,6
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	11,0	17,0	21,5
Contrat à durée déterminée	38,0	53,0	70,1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement		2,0	1,0
Par motif de fin de contrat			
Pension	3,0	2,0	4,6
Chômage avec complément d'entreprise			
Licenciement	1,0		1,0
Autre motif	22,0	44,0	47,1
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants			
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	12,0	5811	69,0
Nombre d'heures de formation suivies	5802	22,7	5812	199,5
Coût net pour l'entreprise	5803	732,9	5813	6442,4
dont coût brut directement lié aux formations	58031	660,8	58131	5799,1
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	72,1	58132	643,2
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

Rapport absentéisme 2021

Rapport sur l'absentéisme 2021 de l'Intercommunale « Les Heures Claires »

A. Introduction

Dans les tableaux et les graphiques ci-dessous, il y a lieu de comprendre les choses suivantes :

1. **Absences pour maladie avec salaire garanti** = toutes les absences pour maladie pour lesquelles une rémunération garantie est due par l'Intercommunale, et ce aussi bien pour le statut ouvrier que pour le statut employé.
2. **Absences sans salaire garanti** = les absences pour maladie de plus d'un mois ainsi que toutes les autres absences pour raisons de santé qui ne sont pas de la maladie (accident de travail, écartement prophylactique, congé de maternité, congé d'allaitement, interruption de carrière) et pour lesquelles l'Intercommunale n'intervient pas dans la rémunération.
3. **Absentéisme pour maladie** = toutes les absences pour maladie avec et sans coût pour l'Intercommunale.
4. Hormis les pourcentages, ces différentes données sont exprimées en heures.

B. Site « Heures Claires »

Pour un total de 257.399,28 heures en 2021, il y a eu (en nombre d'heure) :

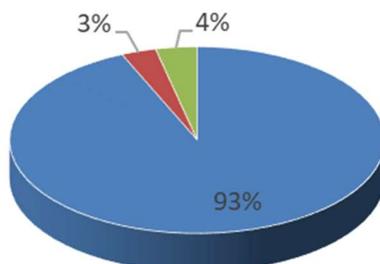
Absence pour maladie avec salaire garanti	
Hrs garanties maladie (ouvriers et employés)	6468,14
Hrs ass maladie 2e semaine (ouvriers)	207,4
Hrs ass. maladie 3e et 4e semaine (ouvriers)	247
TOTAL	6922,54

Absence sans salaire garanti	
Hrs accident de travail garanties	2171,32
Hrs ass. maladie (mutuelle)	10630,88
Hrs maladie 1er mois ancienneté	309,7
Hrs maladie > 1 an	4514,4
Hrs congé allaitement	739,86
Hrs de chômage temporaire Force majeure Covid	106,4
Hrs ass. écartement travailleuse enceinte	5743,32
Hrs repos accouchement	1345,2
Hrs interruption de carrière	5498,98
TOTAL	31060,06

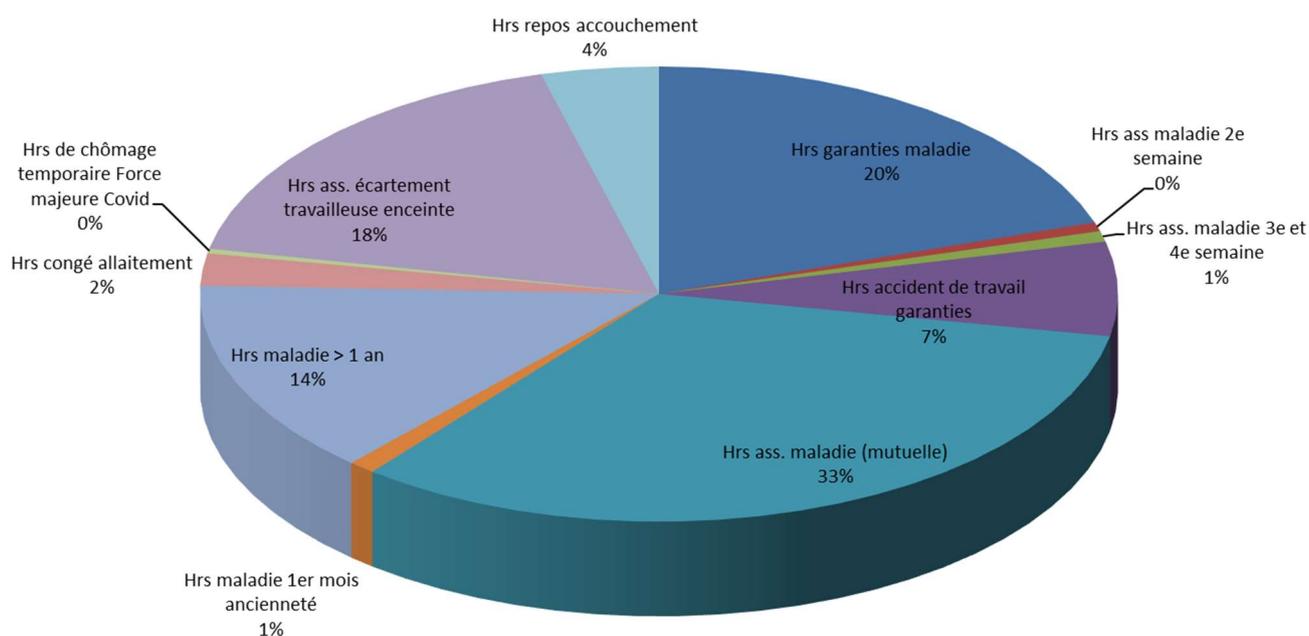
ABSENTEISME POUR MALADIE	8,69%
ABSENTEISME POUR MALADIE AVEC SALAIRE GARANTI	2,69%

Absentéisme pour maladie avec salaire garanti - Site Heures Claires

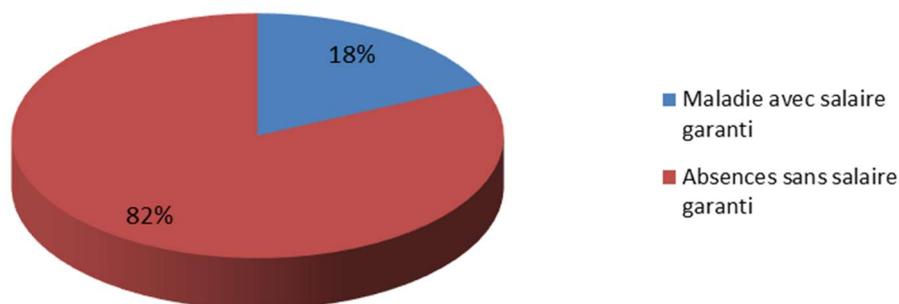
- Hrs garanties maladie (ouvriers et employés)
- Hrs ass maladie 2e semaine (ouvriers)
- Hrs ass. maladie 3e et 4e semaine (ouvriers)



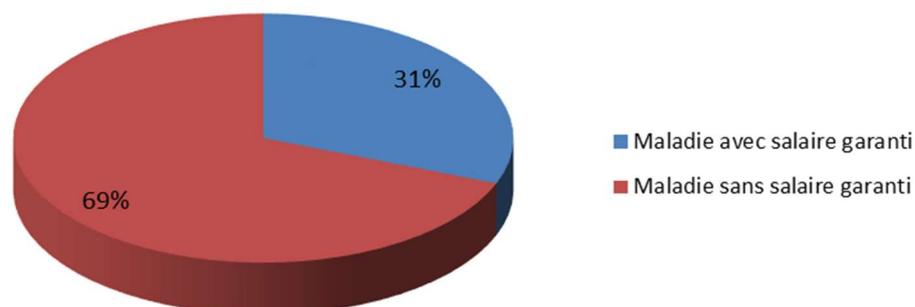
Absentéisme global (hors interruption de carrière) Site Heures Claires



Rapport entre absences avec ou sans salaire garanti - Site HC



Rapport entre maladies avec ou sans salaire garanti - Site HC



Remplacements

Pour rappel, par principe, un agent absent est remplacé lorsqu'il n'est plus ou pas financièrement à charge de l'Intercommunale. Toutefois, certaines périodes de l'année 2021 ayant été marquées par une sous-occupation liée aux évènements sanitaires, les remplacements n'ont pas été effectués de manière automatique après un mois d'absence mais parfois plus tôt ou plus tard en fonction de la situation des services.

En 2021, il y a eu +- **30.000** heures d'absence sans salaire garanti (les maladies de plus d'un an ne sont pas comptées dans ce chiffre compte tenu du fait qu'elle ne comptent plus dans les quotas depuis longtemps et l'équilibre se fait via de nouveaux engagements, des passages de personnes en CDI, ...) pour un total de +- **18.000** heures de remplacement (contrat de remplacements, contrat à durée déterminée de remplacement, et contrats d'étudiants). La différence s'explique d'une part, par le fait que lorsqu'un accident du travail survient, il est nécessaire d'attendre la décision de P&V Assurance (quant à la qualification des faits en accident du travail) avant d'envisager un remplacement. D'autre part, en 2021, nous avons bénéficié de subsides liés à l'accord social 2021-2024 qui ont permis d'avoir sur le terrain plus

Rapport absentéisme 2021

d'équivalent temps plein que ce que la gestion habituelle (liée aux quotas Inami) nous permet d'avoir. De ce fait, il n'a pas toujours été nécessaire de remplacer les absences comme à l'accoutumée.

On peut constater une diminution du pourcentage de l'absentéisme pour maladie avec salaire garanti sur ce site entre 2020 et 2021 (nous passons de 3,99 % en 2020 à 2,69 % en 2021). Une diminution est constatée également en ce qui concerne l'absentéisme pour maladie qui passe de 10 % en 2020 à 8,69 % en 2021. Le nombre d'heure de maladie de plus d'un an est quant à lui à la baisse, résultat de l'application de la législation relative au parcours de réintégration.

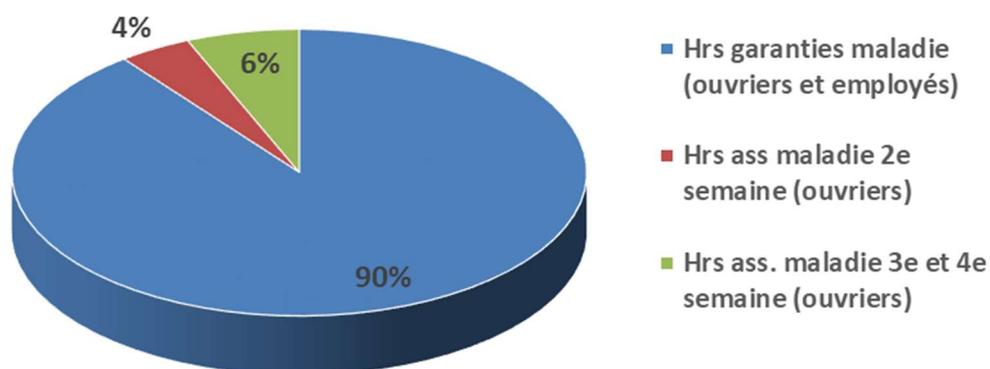
C. Site « Limbourg »

Pour un total de 100.213,65 heures en 2021, il y a eu (en nombre d'heure) :

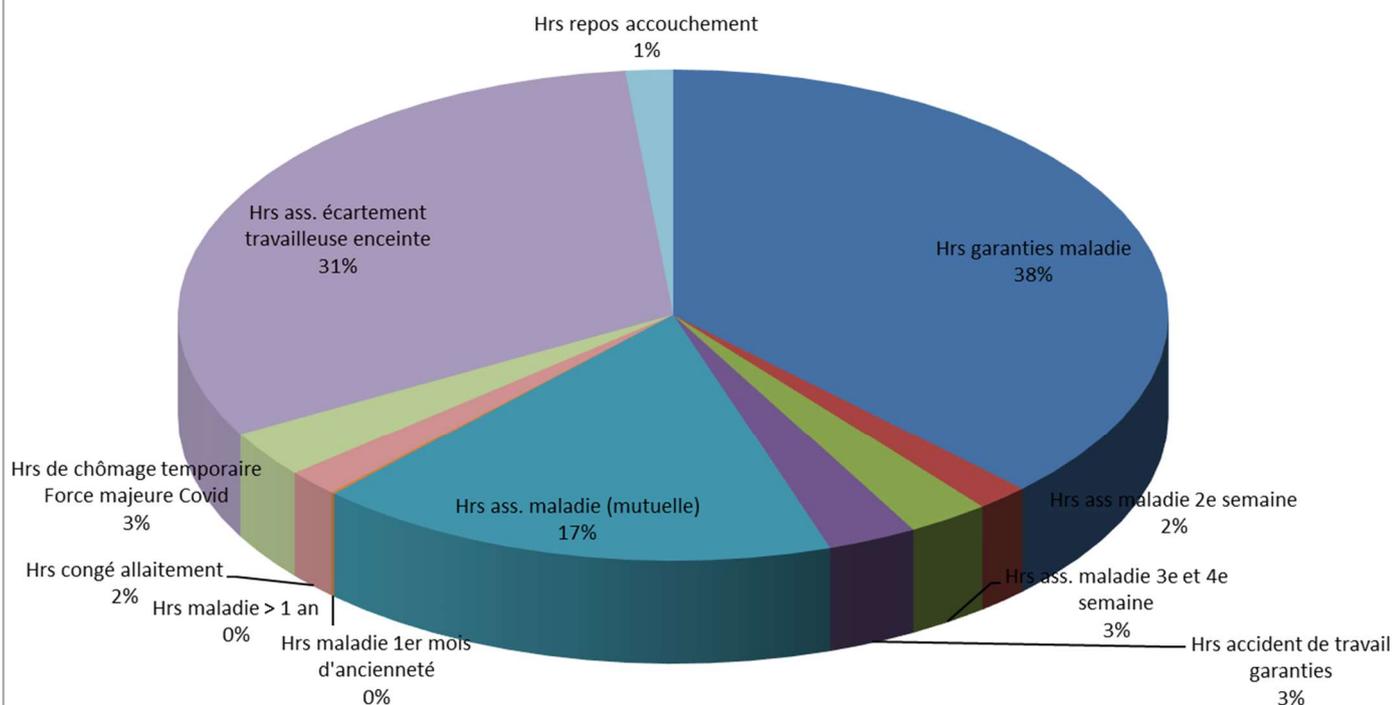
Absence pour maladie avec salaire garanti	
Hrs garanties maladie (ouvriers et employés)	3320,34
Hrs ass maladie 2e semaine (ouvriers)	152
Hrs ass. maladie 3e et 4e semaine (ouvriers)	235,68
TOTAL	3708,02
Absence sans salaire garanti	
Hrs accident de travail garanties	258,4
Hrs ass. maladie (mutuelle)	1512,4
Hrs maladie 1er mois ancienneté	10,26
Hrs maladie > 1 an	0
Hrs congé allaitement	152
Hrs de chômage temporaire Force majeure Covid	138,77
Hrs ass. écartement travailleuse enceinte	2789,2
Hrs repos accouchement	136,8
Hrs interruption de carrière	3634,7
TOTAL	8632,53

ABSENTEISME POUR MALADIE	5,22%
ABSENTEISME POUR MALADIE AVEC SALAIRE GARANTI	3,70%

Absentéisme pour maladie avec salaire garanti - Site Limbourg



Absentéisme global (hors interruption de carrière) - Site Limbourg



Rapport entre les absences avec ou sans salaire garanti Site Limbourg



Rapport entre les maladies avec ou sans salaire garanti Site Limbourg



Remplacements

Pour rappel, par principe, un agent absent est remplacé lorsqu'il n'est plus ou pas financièrement à charge de l'Intercommunale. Toutefois, certaines périodes de l'année 2021 ayant été marquées par une sous-occupation liée aux évènements sanitaires, les remplacements n'ont pas été effectués de manière automatique après un mois d'absence mais parfois plus tôt ou plus tard en fonction de la situation des services.

En 2021, il y a eu +- 8.000 heures d'absence sans salaire garanti pour un total de +- 5.000 heures de remplacement (contrat de remplacement et contrat à durée déterminée de remplacement, contrats d'étudiants). La différence s'explique d'une part, par le fait que lorsqu'un accident du travail survient, il est nécessaire d'attendre la décision de P&V Assurance (quant à la qualification des faits en accident du travail) avant d'envisager un remplacement. D'autre part, elle s'explique également par des agents malades de longue durée qui n'ont plus été remplacés suite à des nouveaux calculs des quotas INAMI. Par ailleurs, en 2021, nous avons bénéficié de subsides liés à l'accord social 2021-2024 qui ont permis d'avoir sur le terrain plus d'équivalent temps plein que ce que la gestion habituelle (liée aux quotas Inami) nous permet d'avoir. De ce fait, il n'a pas toujours été nécessaire de remplacer les absences comme à l'accoutumée.

Rapport absentéisme 2021

Nous pouvons constater une augmentation importante de l'absence pour maladie avec salaire garanti du personnel ouvrier (Hrs ass maladie 2eme, 3eme et 4eme semaine ouvriers) par rapport à l'année 2020.

Nous pouvons constater une diminution globale de l'absentéisme avec salaire garanti : 4,34 % en 2020, contre 3,7 % en 2021. L'absentéisme pour maladie a quant à lui diminué de manière substantielle passant de 6,72 % en 2020 à 5,22 % en 2021.

Rapport absentéisme 2021

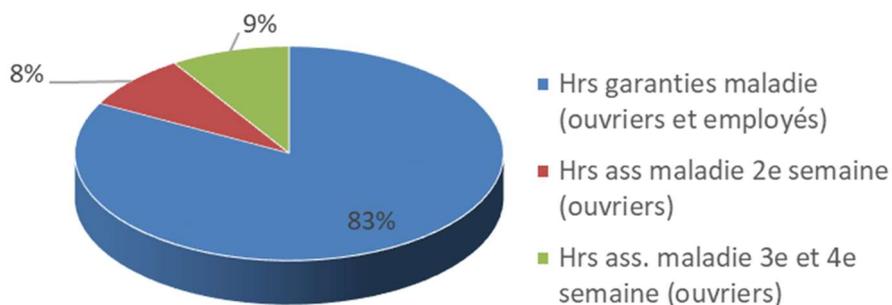
D. Site « Borgoumont »

Pour un total de 69.911,41 heures en 2021, il y a eu (en nombre d'heure) :

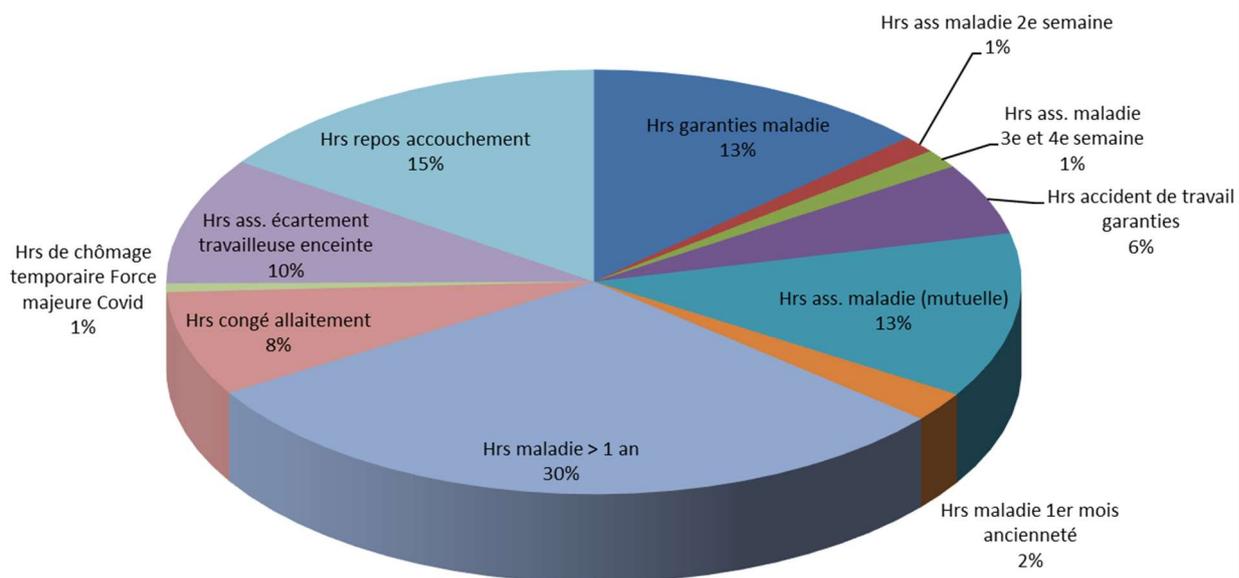
Absence pour maladie avec salaire garanti	
Hrs garanties maladie (ouvriers et employés)	840,2
Hrs ass maladie 2e semaine (ouvriers)	84
Hrs ass. maladie 3e et 4e semaine (ouvriers)	91,6
TOTAL	1015,8
Absence sans salaire garanti	
Hrs accident de travail garanties	349,6
Hrs ass. maladie (mutuelle)	805,6
Hrs maladie 1er mois ancienneté	144,4
Hrs maladie > 1 an	1926,6
Hrs congé allaitement	511,1
Hrs de chômage temporaire Force majeure Covid	41,8
Hrs ass. écartement travailleuse enceinte	619,4
Hrs repos accouchement	989,9
Hrs interruption de carrière	501,6
TOTAL	5890

ABSENTEISME POUR MALADIE	5,82%
ABSENTEISME POUR MALADIE AVEC SALAIRE GARANTI	1,52%

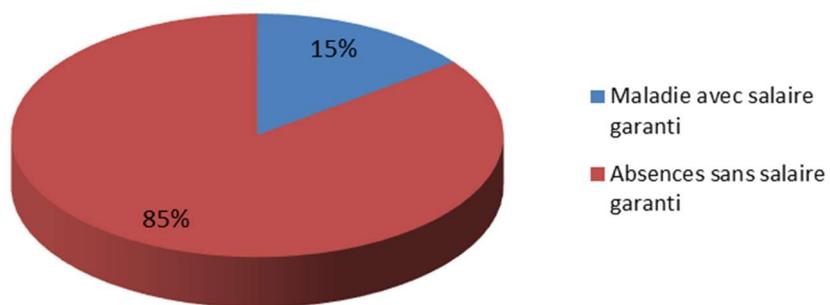
Absentéisme pour maladie avec salaire garanti - Site Borgoumont

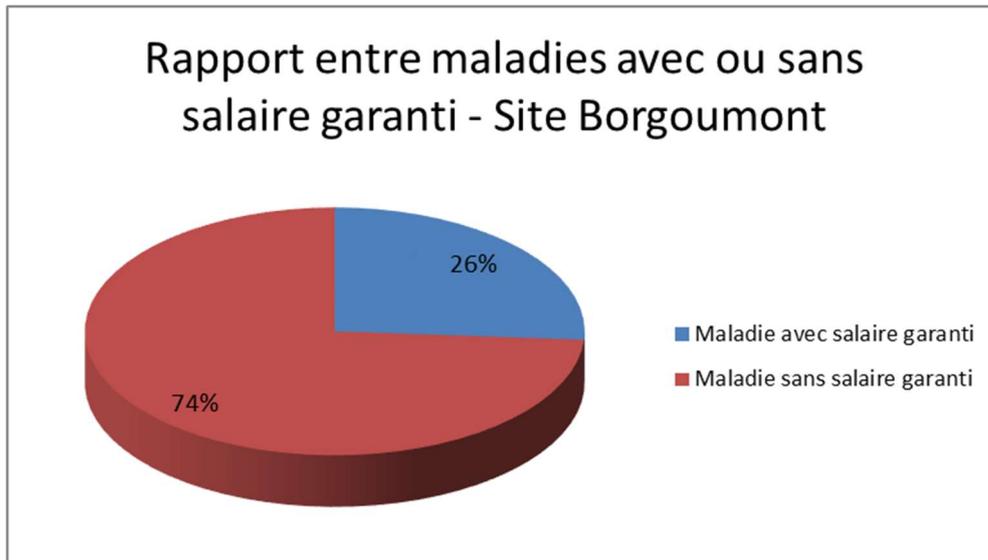


Absentéisme global (hors interruption de carrière) Site Borgoumont



Rapport entre absences avec ou sans salaire garanti - Site Borgoumont





Remplacements :

Pour rappel, par principe, un agent absent est remplacé lorsqu'il n'est plus ou pas financièrement à charge de l'Intercommunale. Toutefois, certaines périodes de l'année 2021 ayant été marquées par une sous-occupation liée aux événements sanitaires, les remplacements n'ont pas été effectués de manière automatique après un mois d'absence mais parfois plus tôt ou plus tard en fonction de la situation des services.

En 2021, il y a eu à Borgoumont +/- 5.000 heures d'absence sans salaire garanti pour un total de 5.000 heures de remplacement.

Nous pouvons constater une diminution de l'absence pour maladie avec salaire garanti par rapport à l'année 2020, nous passons de 3,66 % en 2020 à 1,52 %. L'absentéisme pour maladie a également diminué en passant de 7,54 % en 2020 à 5,82 % en 2021.

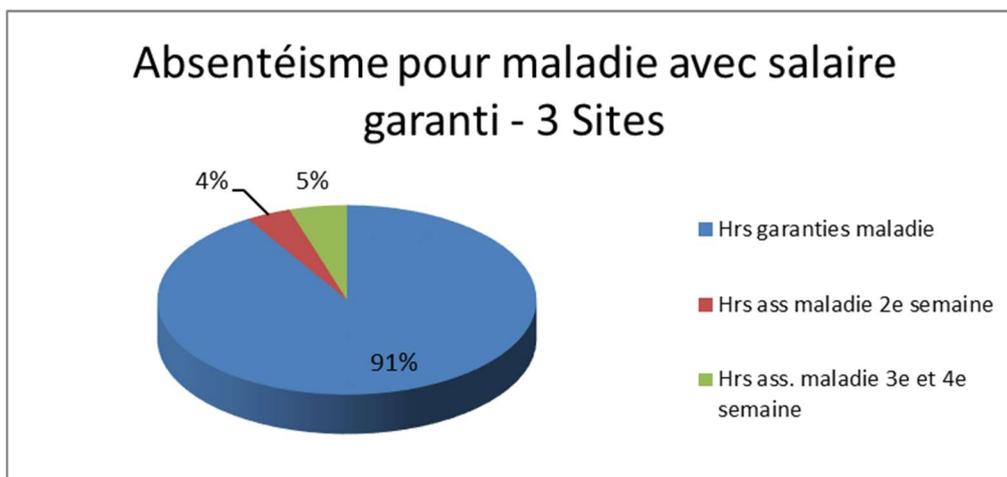
Rapport absentéisme 2021

E. Trois sites confondus

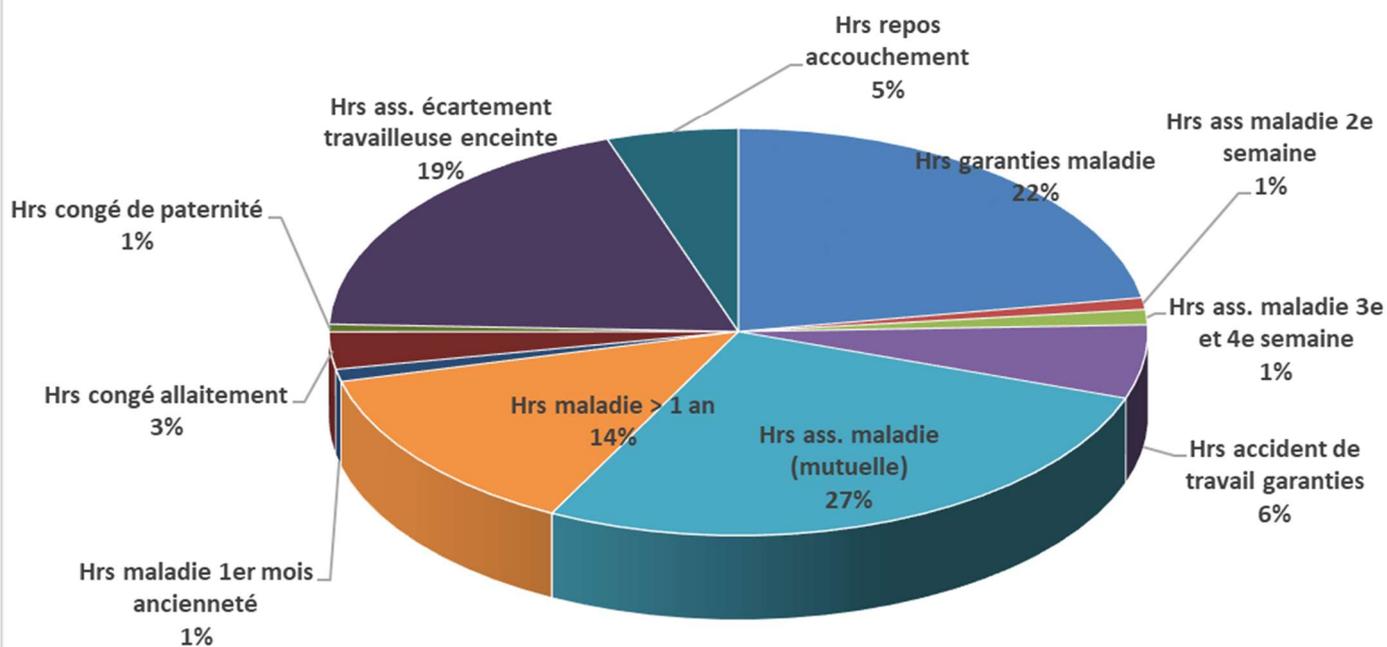
Pour un total de 424.524,34 heures en 2021, il y a eu :

Absence pour maladie avec salaire garanti	
Hrs garanties maladie	10.628,68
Hrs ass maladie 2e semaine	443,4
Hrs ass. maladie 3e et 4e semaine	574,28
TOTAL	11.646,36
Absence sans salaire garanti	
Hrs accident de travail garanties	2.779,32
Hrs ass. maladie (mutuelle)	12.948,88
Hrs maladie > 1 an	6.441,00
Hrs maladie 1er mois ancienneté	464,36
Hrs congé allaitement	1.402,96
Hrs de chômage temporaire Force majeure Covid	286,97
Hrs ass. écartement travailleuse enceinte	9.151,92
Hrs repos accouchement	2.472
Hrs interruption de carrière	9.635,28
TOTAL	45582,59

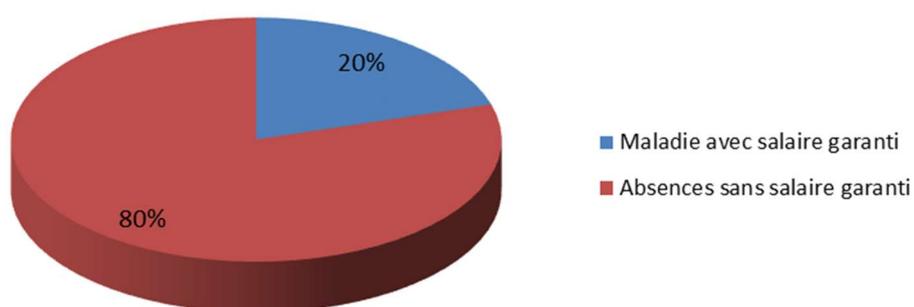
ABSENTEISME POUR MALADIE	7,42%
ABSENTEISME POUR MALADIE AVEC SALAIRE GARANTI	2,74%



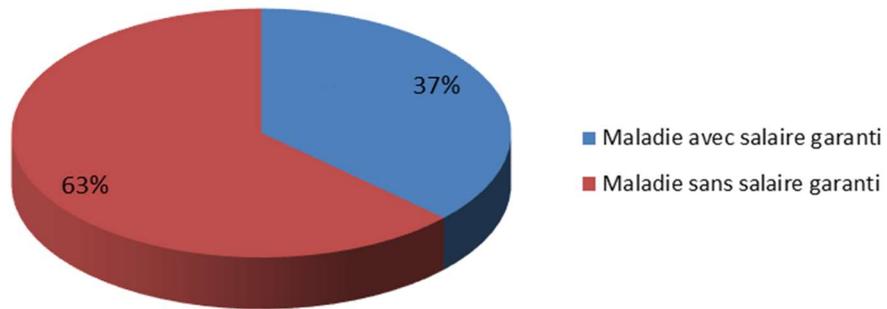
Absentéisme global (Hors interruption de carrière) 3 Sites



Rapport entre absences avec ou sans salaire garanti- 3 Sites

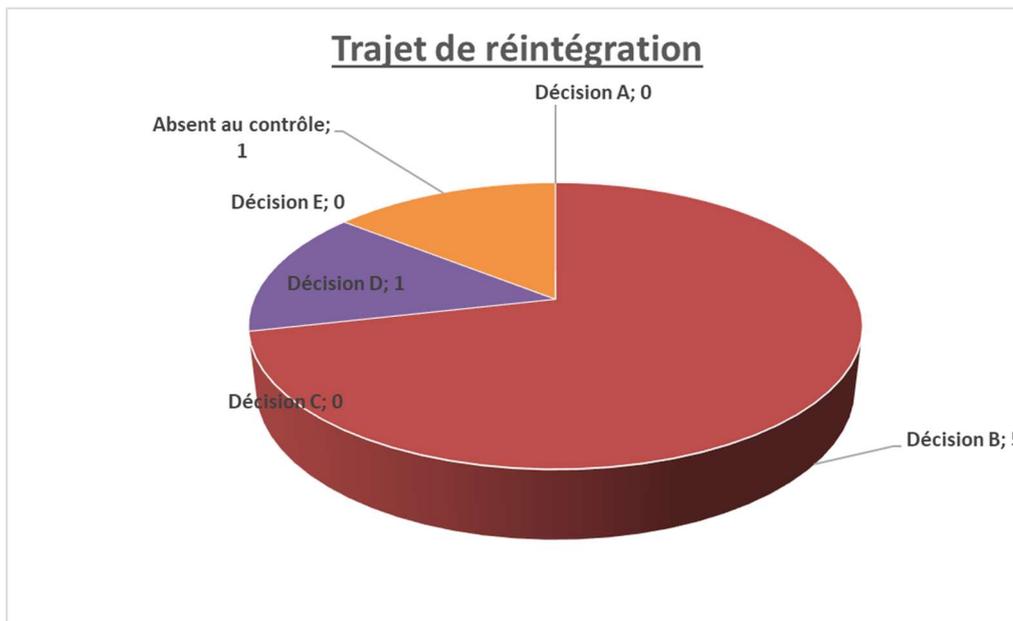


Rapport entre maladies avec ou sans salaire garanti - 3 Sites



F. Trajet de réintégration

En 2021, le Conseil d'administration a donné son accord pour introduire des trajets de réintégration pour 6 agents en incapacité de longue durée et dont les pathologies n'étaient pas reprises dans la liste des pathologies lourdes (cf. annexe 1 - Concertation syndicale du 20/06/2012). Le graphique représente la situation pour l'année 2021.



Légende :

Décision A : Le travailleur peut, à terme, reprendre le travail convenu, le cas échéant avec une adaptation du poste de travail. Entretemps, il est en état d'effectuer chez l'employeur un travail adapté ou un autre travail.

Décision B : Le travailleur peut à terme reprendre le travail convenu mais entretemps n'est pas en état d'effectuer chez l'employeur un travail adapté ou un autre travail.

Décision C : Le travailleur est définitivement inapte à reprendre le travail convenu mais est en état d'effectuer chez l'employeur un travail adapté ou un autre travail.

Décision D : Le travailleur est définitivement inapte à reprendre le travail convenu et n'est pas en état d'effectuer chez le même employeur un travail adapté ou un autre travail.

Décision E : Il n'est pas opportun de démarrer un trajet de réintégration pour des raisons médicales et la situation devra être réévaluée dans un délai de 2 mois (mais cette décision ne peut être prise lorsque la réintégration a été demandée par le médecin-conseil.

Absent au contrôle : Le travailleur ne se présente pas aux convocations de la Médecine du travail.

G. Conclusion

Le taux global d'absentéisme pour maladie (avec ou sans salaire garanti) : 7,42 % est en diminution par rapport à l'année 2020 (8,84 %) (chiffres relatant les résultats de l'application de la législation relative au parcours de réintégration), de même que le taux global d'absentéisme avec paiement d'un salaire garanti qui diminue manière importante : 2,74 % (contre 4,03 % en 2020).

Pour un total de 11.646,36heures de maladie avec paiement de salaire garanti (contre 17.716,56 en 2020), il y a 12.948,28 heures de maladie de plus d'un mois (contre 12.065,76 en 2020), et donc sans coût pour l'Intercommunale.

On peut remarquer en trois ans une diminution importante du nombre d'heures de maladie de plus d'un an : 6.441 (contre 16.931,28 en 2018), ceci s'explique par le départ à la pension d'agents ayant terminé leur carrière en incapacité de travail ainsi que par l'application de la réglementation concernant le parcours de réintégration, qui permet de réorienter plus rapidement les agents rentrant dans les conditions (cfr Point F ci-dessus) et de libérer l'emploi à durée indéterminée pour un agent.

Le nombre d'heures d'accident du travail est constant depuis 2019 (2.520,54 en 2019, 2.572,6 en 2020 et 2.779,32 2021).

Le site Heures Claires voit son taux d'absentéisme pour maladie avec salaire garanti diminuer de 1,30 % (2,69 % en 2021 par rapport à 3,99 % en 2020). Le site de Limbourg diminue également son taux d'absentéisme pour maladie avec salaire garanti de 0,64 %, (3,70% en 2021 par rapport à 4,34% en 2020). Pour le site de Borgoumont, le taux est également à la baisse : 1,52 % en 2021 par rapport à 3,66 % en 2020.

Le taux global de 2,74 % relatif à l'absentéisme pour maladie ayant une répercussion financière pour l'Intercommunale (maladie < 1 mois). Ces résultats sont très satisfaisant compte tenu du secteur d'activité et de la période de crise sanitaire.

Rapport sur les formations 2021 du Centre d'Accueil « Les Heures Claires »

A. Introduction

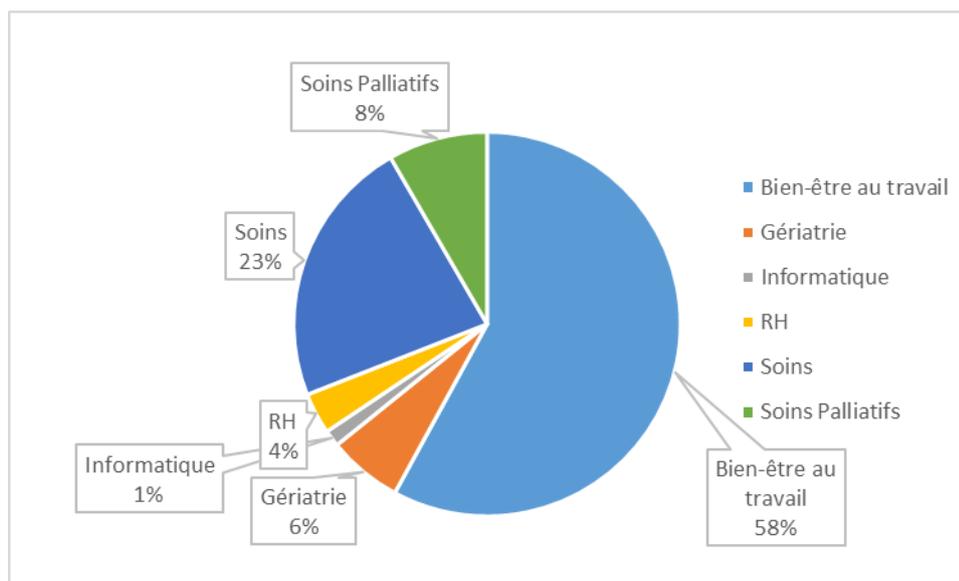
Dans les tableaux ci-dessous, les différentes données sont exprimées en heures.

B. Répartition par « type » de formation

Pour un total de 216,25 heures en 2021 (802 heures en 2020), il y a eu, en heures :

Bien-être au travail	125,25
Gériatrie	13,5
Informatique	3
RH	7,5
Soins	49
Soins Palliatifs	18

Comme en 2020, les circonstances sanitaires de cette année 2021 (Covid-19) ont entraîné l'annulation de nombreuses heures de formations externes et ont limité le nombre d'heure de formation habituellement organisées en interne (informatique, manutention, formations organisées par les médecins coordinateurs, ...).



C. Répartition par formation

Pour un total de 216,25 heures en 2021 (802 heures en 2020), il y a eu :

Titre de la formation	Durée (en heures)
Accréditation en pratique: prendre soins de nos aînés	13,5
Conférence: vaccin Pfizer - explication	125,25
Echelle IFIC : introduction	7,5
Sensibilisation au projet de vie individualisé des personnes présentant des troubles cognitifs en MR(S)	49
Sensibilisation Liège	18
Une entreprise peut-elle tout filmer ? Ses Clients? Ses Travailleurs? La voisine d'à côté?	3

D. Coût total des formations

Le coût total des formations pour l'année 2021 s'élève à 7.175,21 € (29.240,84 € en 2020). Le coût pour les participants s'élève à 6.459,89 € (27.589,95 € en 2020), ce montant correspondant au coût salarial. Le coût pour les formateurs (internes et externes) s'élève à 715,32 € (1.650,89 € en 2020). En outre, le coût lié aux frais de déplacement des agents s'élève à 0 € (837,38 € en 2020).

